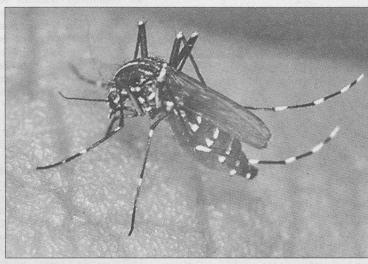
PRÉVENIR LE RETOUR DE L'ÉPIDÉMIE

La dengue, c'est l'affaire de tous

Avant le Sud et après l'Ouest, c'est à Saint-Benoît que les ingénieurs de la Drass ont réuni hier les représentants des différentes communes du bassin Est pour la mise en place d'une lutte préventive afin d'éviter une résurgence de la dengue à la Réunion. Le virus n'étant pas éradiqué, mais en sommeil après l'épidémie qui a sévi entre mars et juin derniers.

66T a meilleure façon de Alutter contre la dengue reste la lutte communautaire". En cette période pré-épidémique, le responsable du service de lutte antivectorielle de la Drass, Julien Thiria, multiplie les rencontres dans les différentes régions de l'île pour impliquer et expliquer aux communes comment agir sur leur territoire afin d'éviter une nouvelle épidémie de dengue à la Réunion. Rappelons qu'entre mars et juin dernier, 223 personnes ont été touchées par la maladie, principalement sur les communes de la Possession (31%), de Saint-Paul (28%) et du Port (20%). Dans l'Est, seuls trois cas ont été recensés à Saint-André. Aucun décès n'est à déplorer, un quart des cas ont été hospitalisés et 19 personnes ont présenté des signes hémorragiques (la forme grave de la maladie). Selon la Drass, l'arrivée de la saison sèche (baisse des températures et des précipitations) a probablement contribué à limiter la diffusion temporelle du virus. Laissant aux autorités un délai pour la mi-



Une lutte communautaire doit être mise en place pour prévenir une nouvelle épidémie de dengue.

se en place d'un plan d'action avant le retour de l'été.

"Aujourd'hui, toutes les conditions sont requises pour que le virus se propage sur toute l'île", alerte l'ingénieur. Un risque réel de reprise de l'épidémie du fait de la présence accrue du vecteur présumé durant l'été austral et de la possible circulation du virus, que semble confirmer la déclaration de trois cas au mois d'août. La prévention et l'implication de tous (collectivités comme particuliers) est donc nécessaire. Pour ce faire, la Drass veut multiplier les partenariats avec les communes et les communautés de communes afin de mettre en place une lutte anti-vectorielle efficace pour supprimer et traiter les gîtes et éliminer les moustiques adultes. Un assainissement du milieu est donc nécessaire (entretien des voiries, collecte des déchets, cimetières, fuites d'eau...) et dans chaque commune, des agents recevront une formation spécifique dans les semaines à venir. Parallèlement, des médiateurs seront formés pour l'organisation d'opérations "coup de poing" préventives dans les quartiers et en cas de retour de l'épidémie. A l'image de la TCO dans l'Ouest (200 médiateurs à terme), les communautés de communes seront sollicitées sur ce volet. Dernier levier de la lutte : l'information populaire, avec l'édition de 20 000 prospectus et de deux mille affiches qui seront prochainement diffusés.

SE PROTÉGER CONTRE LES PIQÛRES

Chez les particuliers, il est recommandé de prévenir les réserves et stagnations d'eau, qui sont autant de gîtes servant de lieux de pontes aux moustiques. Il est donc conseillé de recouvrir les fûts et les citernes, de vider et brosser une fois par semaine tous les récipients (vases, seau, soucoupes des pots...), de supprimer les détritus autour l'habitation (pneus, boîtes...), de vérifier le bon écoulement des gouttières ou encore d'éliminer les eaux stagnantes des piscines temporairement vidées. Mais aussi de se protéger contre les piqûres (vêtements longs, ventilation...). La dengue est transmise par un moustique du genre Aedes, piquant essentiellement de l'aube au crépuscule, très répandu sur toute la région littorale de l'île jusqu'à une altitude de mille mètres. Il n'existe pas encore de vaccin ni de traitement spécifique contre la maladie. Dans le monde, on recense chaque année 100 millions de cas et 20 000 décès dus à la dengue.

P.M.

[■] Pour plus de renseignements : Services de lutte anti-vectorielle, 02 62 50 76 35.